



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



FICHE PATIENT

Quels vaccins pour les voyageurs?

Vous vous apprêtez à voyager ? C'est la bonne occasion de faire le point sur vos vaccinations.

- **La 1^{re} règle : Être à jour des vaccins dits de « routine » selon le calendrier vaccinal en vigueur en France.**

Pour l'adulte, il s'agit de vérifier en premier lieu que l'on est à jour de sa vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Si vous êtes en bonne santé, les rappels doivent être effectués à 25 ans, 45 ans et 65 ans, et après ça tous les 10 ans. Il est également essentiel de vérifier que les vaccins recommandés dans le calendrier vaccinal ont bien été réalisés.

Chaque année, en général au printemps, les recommandations vaccinales peuvent être revues ; le calendrier vaccinal est disponible sur <https://vaccination-info-service.fr/>.

Pour vos enfants, il convient de vérifier qu'ils ont bien reçu les vaccins prévus selon le calendrier vaccinal. Et si leur carnet de santé contient le calendrier vaccinal de l'année de naissance, attention car celui-ci évolue, et il faut donc se référer au calendrier vaccinal de l'année en cours.

En cas de retard de rappel d'un vaccin, il n'est pas nécessaire de recommencer un cycle complet de vaccination : seules les doses manquantes devront être administrées.

- **La 2^e règle : Faire réaliser les vaccins recommandés pour votre destination ainsi qu'en fonction de vos conditions de séjour et de votre histoire médicale.**

Chaque année le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) édite ses recommandations sanitaires aux voyageurs, les recommandations vaccinales évoluant en fonction des

données épidémiologiques (circulation et activité des maladies infectieuses) actuelles des pays visités. La plupart de ces vaccins sont réalisables en ville.

Des consultations spécialisées de médecine du voyage sont proposées dans la plupart des grandes villes pour vous guider dans la vaccination et dans les autres mesures destinées à limiter les risques au cours du voyage.

Afin de trouver rapidement des conseils adaptés à votre situation, le site web www.mesvaccins.net vous permet d'obtenir des recommandations personnalisées.

D'autres informations pour l'ensemble des vaccins sont disponibles sur <https://vaccination-info-service.fr/>, le site dédié à la vaccination de Santé Publique France.

- **La 3^e et dernière règle : Se faire vacciner contre la fièvre jaune lorsque cela est obligatoire ou recommandé.**

La vaccination contre la fièvre jaune (dite vaccination anti-marielle) est obligatoire pour rentrer dans certains pays, soit parce qu'il existe un risque d'y contracter cette maladie (Afrique, Amérique du Sud), soit parce que vous êtes en provenance d'un pays où il existe un risque de transmission.

La liste des pays pour lesquels ce vaccin est obligatoire est disponible sur les recommandations du HCSP¹. Ce vaccin ne peut être effectué qu'en centre de vaccination international, et une fois fait il donne lieu à l'établissement d'un certificat de vaccination.

Cette vaccination est cependant contre-indiquée chez la femme enceinte et les personnes fortement immunodéprimées, auxquels cas il est préférable de reporter le séjour dans la zone à risque de fièvre jaune.

Voyager protégés, voyager vaccinés !

¹ <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1314>.